

L'intendance gère les questions relatives à la restauration et l'hébergement :

- inscriptions forfaits demi-pension et interne-externé (3 repas/jour),
- inscription financière à l'internat une fois votre demande acceptée,
- inscription à la prestation (paiement au repas)
- paiement des bourses et fonds social (les demandes sont à formuler au secrétariat du provisorat)
- la facturation (DP, voyages, dégradations...)

ACCES AU LYCEE

Pour information, chaque élève/étudiant reçoit à son arrivée au lycée une carte d'accès ou une clé d'internat.

C'est un prêt qui doit être restitué au départ de l'élève/étudiant.

Dans le cas où la carte, la clé n'est pas rendue, est perdue, détériorée, volée. Elle sera facturée à la famille au tarif voté au Conseil d'administration.

**TOUTE CLE OU CARTE NON UTILISEE
DURANT UN MOIS SERA DESACTIVEE.**

Toute demande relative au questions financières, de restauration et d'hébergement doit être envoyée par mail à

dp-0830053g@ac-nice.fr

Un mail automatique vous sera adressé en retour, vous permettant de connaître les réponses aux questions les plus demandées.

Si vous y trouvez la réponse à votre demande, aucune autre réponse vous sera apportée. Dans le cas où votre demande reste sans réponse, un mail vous sera adressé par le service de

Dossiers d'inscriptions à la DP, internat, interne-externé, démission de l'internat, demande de remise d'ordre :